



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

1

MOTION

Dépôt : Groupe politique CSV

N. Marc Spautz

18.12.2014

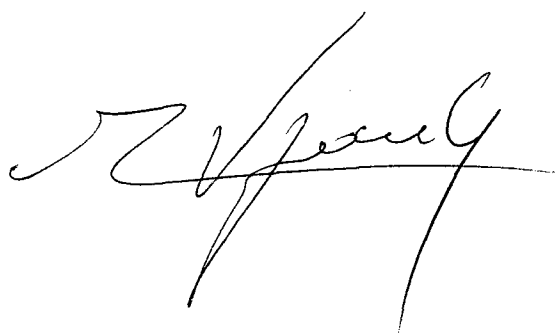
PL 6720, 6721, 6722

La Chambre des Députés

- Considérant que le programme gouvernemental de 2013 indique que « *Face à une panoplie de mesures en faveur de l'emploi, le Gouvernement mettra en place un monitoring de l'efficacité des mesures par une évaluation systématique* » ;
- Notant que l'importance et la nécessité de procéder à l'évaluation des mesures en faveur de l'emploi est reconnue par de nombreux acteurs, dont la Cour des comptes ;
- Notant que cette dernière a dans son rapport spécial portant sur certaines mesures prises dans le cadre de la lutte contre le chômage de 2011 pointé du doigt des déficiences au niveau de l'évaluation de diverses mesures en faveur de l'emploi et recommandé la mise en place au niveau de l'ADEM « *d'un mécanisme d'évaluation basé sur des indicateurs permettant au bout d'un certain temps d'apprécier l'efficacité des mesures introduites* », ce qui permettrait « *d'éviter l'accumulation de mesures prises sans savoir si elles sont en fin de compte efficaces ou non* » ;
- Notant que la Chambre des Députés a, en date du 15 mai 2013, invité le Gouvernement à prendre acte des conclusions et recommandations formulées par la Commission du Travail et de l'Emploi dans le chapitre final de son rapport 6434 unanimement adopté le 8 mai 2013 et à la suivre dans le cadre d'une politique active et cohérente pour l'emploi ;
- Qu'il résulte du chapitre final de ce rapport que (1) la commission parlementaire salue l'évaluation du CIE et CAE réalisée par le CEPS et que (2) face au constat qu'aucune évaluation spécifique n'a été faite des autres mesures et instruments pour l'emploi, elle demande au gouvernement de faire procéder à ces évaluations et de les présenter à la Chambre avant la fin de l'année [2013] ;

Invite le Gouvernement

- à rapidement soumettre toutes les mesures en faveur de l'emploi en place à une évaluation quantitative et qualitative et à présenter lesdites études à la Chambre des Députés au plus tard au cours du premier trimestre 2015;
- à systématiquement soumettre les nouvelles mesures en faveur de l'emploi à de telles évaluations et à tenir la Chambre des Députés informé du suivi de ces mesures.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. V. Jean' or similar, written in a cursive style.